



AVOCATS POUR
LA DÉFENSE
DES DROITS
DES ÉTRANGERS

Non à la rétention politique !

Retenue la veille de son départ et expulsée avec son propre billet d'avion : l'humiliation infligée par le ministère de l'intérieur à Madame Mariam ABUDAQA est totale !

Le 14 octobre 2023, un arrêté d'expulsion ministériel a été édicté à l'encontre de Madame ABUDAQA, assorti d'une mesure d'assignation à résidence qu'elle a scrupuleusement respectée.

Cet arrêté a été suspendu par le tribunal administratif de Paris le 20 octobre 2023 et la mesure d'assignation à résidence a été abrogée par le préfet.

Le 8 novembre 2023, le Conseil d'Etat a finalement validé l'expulsion de Madame ABUDAQA, ouvrant la voie à une séquence de répression inédite du ministère de l'intérieur.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre 2023, elle a été interpellée pour être placée en retenue administrative et a été interrogée sur des éléments parfaitement connus de l'autorité ministérielle.

A l'issue de la mesure de retenue, son placement en rétention a été ordonné en vue de son expulsion vers l'Égypte. Cette mesure privative de liberté se fonde sur la soustraction à la mesure d'expulsion, pourtant suspendue par une décision de justice.

Elle a été expulsée dès le lendemain alors qu'elle avait un billet d'avion réservé pour le 11 novembre 2023.

Cette succession de mesures humiliantes révèle de la part du ministre un acharnement sans précédent et un dévoiement des mécanismes policiers et judiciaires de contrôle des étrangers à des fins purement politiques.

Le choix de recourir à une mesure de privation de liberté est inacceptable face à l'absence de risque de fuite, l'intéressée ayant toujours exprimé le souhait de se rendre en Égypte avant l'expiration de son visa, compte-tenu de la terrible situation qui prévaut à Gaza.

Cette situation démontre une nouvelle fois la brutalité des mesures prises par l'exécutif et l'étiollement des libertés fondamentales en France.

Dans ce contexte, le SAF et l'ADDE :

- **AFFIRMENT** leur attachement aux principes fondamentaux de l'Etat de droit et au respect de la dignité humaine ;
- **DÉNONCENT** un dévoiement des mécanismes de privation de liberté dans un but purement opportuniste d'affichage politique ;
- **DEPLORENT** un traitement aveugle aux enjeux humains et un acharnement sans précédent à l'encontre d'une femme vulnérable de 72 ans et endeuillée par la mort de ses proches.